

L'EXPANSION

Le portage salarial mis à mal

L'Expansion.com avec AFP - publié le 06/10/2011 à 17:12

L'Inspection générale des affaires sociales a rejeté l'accord négocié il y a un an entre les syndicats et le patronat.

Le syndicat français: la CGT. Jean-Paul Pelissier / Reuters

REUTERS

L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a donné un avis négatif à un accord négocié l'an dernier par les partenaires sociaux sur le portage salarial, suscitant l'ire du patronat et de syndicats qui demandent jeudi au gouvernement d'ouvrir la voie à l'application de l'accord.

L'accord interprofessionnel du 24 juin 2010 visait à encadrer cette forme de travail apparue dans les années 80, à mi-chemin entre le travail indépendant et le régime salarié, plus protecteur. Il permet à une personne de travailler un temps donné dans une entreprise en passant par une entreprise de portage qui le salarie. Le texte, fruit de 18 mois de négociation, était signé par quatre syndicats (CGT, CFTC, CFDT, CFE-CGC) à l'exception de FO et par Prisme, fédération patronale de l'intérim, qui pilotait la négociation côté patronal.

Mais pour entrer en vigueur, l'accord nécessite une transcription dans une loi qui n'a toujours pas vu le jour, le gouvernement ayant demandé au préalable une étude de l'Igas. Dans son rapport, l'Igas a conclu à "l'impossibilité d'étendre" cet accord. Elle justifie son avis par le fait que le dispositif est réservé aux seuls cadres, "en contradiction avec la jurisprudence de la Cour de cassation". Par ailleurs, l'accord se focalise sur le seul aspect "droit du travail" et reste incomplet sur l'ensemble des relations contractuelles, argue-t-elle.

La CGT dénonce un "coup de force" du gouvernement

La CGT dénonce jeudi, dans un communiqué, "un coup de force gouvernemental" et accuse l'Igas d'être "instrumentalisée par le gouvernement pour mettre en cause le sens et le contenu d'une négociation". La centrale "demande à ce que les transcriptions législatives demandées par cet accord et son extension soient effectives dans les délais les plus brefs".

François Roux, délégué général de Prisme, se dit également auprès de l'AFP "très déçu et très surpris par les préconisations de ce rapport". Il "espère que le gouvernement ne va pas les suivre" et "va répondre à notre demande d'une entrée en vigueur de cet accord équilibré". Il se dit "abasourdi par cette perte de temps" et estime que "le dialogue social est négligé et bafoué par les préconisations de ce rapport".

En revanche FO-cadres "se félicite" dans un communiqué de la décision de l'Igas Le portage salarial concerne entre 5 et 20.000 équivalents-emplois à temps plein, selon les sources, et en tout cas moins de 50.000 personnes.